

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE du 12/12/2022**

**Délibération N° 12/12/2022 09**

**FOURNITURE ET POSE DE CAMERAS DE VIDEOPROTECTION – DEMANDE DE FOND DE  
CONCOURS A LA COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS**

=====

L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 6 décembre 2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Étaient présents** : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Béatrice WOZNIAK, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Karine GOUBE, Pierre-Marie SOUILLARD, Nathalie CARTIGNY, Frédéric HOUPLAIN, Fatima ATTINI, Fabienne CAMUS, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Florence CAUDRON, Corinne MERCIER, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Lucas CHASSAGNE, Laura OLENDER

**Étaient absents excusés** :

M. Marc LABUR qui a donné procuration à M. Philippe MERCIER  
M. Serge BRUNEAU qui a donné procuration M. Pierre-Marie SOUILLARD  
M. Alain STEUX  
M. Thierry PLOUVIEZ qui a donné procuration à Mme Béatrice WOZNIAK  
M. Jean-Christophe CAMBIER qui a donné procuration à Mme Karine GOUBE  
Mme Maggy JANSOONE qui a donné procuration à M. Nicolas DESFACHELLE

**Était absent** :

Mme Laura OLENDER est élue Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

« La commune poursuit le déploiement d'un système de vidéoprotection sur son territoire avec en 2022 :

- la mise en places de nouvelles caméras sur le secteur du Parc Jean Pierre DELEURY :
  - 8 caméras fixes
  - 2 caméras de 4 capteurs
  - enregistreur 2 To
  - raccordement des caméras par la fibre optique et fourreaux existants vers le CSU de la ville.

- la mise en place de 2 caméras nomades pour le parc des pont de l'horloge et l'une à installer sur un mât d'éclairage par connexion wifi sécurisée. Formation dédiée pour l'utilisation installation et paramétrage sur un pc portable.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

DEPENSES	HT	RECETTES	
2 caméras nomades 4 capteurs	22 480,42 €	Fonds de concours CUA 35%	14 530,00 €
caméras parc JP Deleury	19 035,74 €	Reste à charge communale 65 %	26 986,16 €
<b>TOTAL</b>	<b>41 516,16 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>41 516,16 €</b>

Il est demandé au conseil municipal d'approuver ce plan de financement, d'autoriser M le Maire à solliciter le fond de concours auprès de la communauté urbaine d'Arras et à signer tout document utile à la mise en œuvre de ce fond de concours. »

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le et de la publication le 13 décembre 2022**  
**Extrait certifié conforme à l'original**  
**Nicolas DESFACHELLE**  
 Maire,

